

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

SA MONTREAL

**AMENAGEMENT D'UNE ZONE COMMERCIALE
AVENUE DU CANADA ET RUE VICTOR HUGO
A VIMY**

PROGRAMME DES TRAVAUX

Sommaire

1 – Travaux de voirie	3
A. Caractéristiques des voies	3
B. Structure des voiries	3
C. Trottoirs	4
D. Accès aux parcelles en enrobés	4
E. Stationnements	4
2 – Assainissement	5
A. Réseaux existants	5
B. Réseaux projetés	5
3 – Réseaux divers	6
4 – Travaux d’espaces verts.....	7
5 – Collecte des ordures ménagères	7
6 – Paysagement.....	7

La viabilisation du présent de la zone commerciale rues Victor Hugo et Avenue du Canada nécessite la réalisation du programme des travaux décrit ci-après et comprend les équipements internes réalisés et financés par le lotisseur.

Le lotissement se compose de 5 parcelles pour les futurs commerces.

La surface totale du présent aménagement est d'environ 19 318 m² environ.

L'accès de la zone commerciale se fera en double sens aux niveaux des accès rue Victor Hugo en sens unique et de l'avenue du Canada en double sens de circulation.

1 - TRAVAUX DE VOIRIE

A. Caractéristiques des voies

⇒ D'un profil en travers type est identifié, à savoir :

- Profil n° 1 de largeur totale égale à 16,00 m décomposé comme suit :
 - un trottoir de 1,50 m de large
 - un espace vert de 1,50 m de large
 - une chaussée en double sens de largeur 6,00 m,
 - une place de stationnement en bataille de largeur 5,00 m de large
 - un trottoir de largeur 2,00 m.

B. Structure des voies

La voirie du lotissement est dimensionnée pour un trafic léger.

Elle sera constituée de la manière suivante :

- géotextile (220 g/m² mini),
- couche de forme-fondation en matériaux d'apport neufs classe D21 ép. : 0,70 m,
- couche d'accrochage à l'émulsion de bitume,
- couche de base en grave bitume 0/14 classe 3 ép. : 0,07 m,
- couche d'accrochage à l'émulsion de bitume,
- couche de base en grave bitume 0/14 classe 3 ép. : 0,07 m,
- couche d'accrochage à l'émulsion de bitume y compris balayage soigné du support au préalable,
- couche de roulement en B.B.S.G. 0/10 ép. : 0,06 m granulats porphyres

La boruration courante pour les chaussées sera une bordure caniveau T1+CS1 ou CC1 au point bas et d'une bordure type T2 ou d'un caniveau type CS1 debout au point haut.

Pendant et à l'issue des travaux, des essais de voirie seront réalisés, à savoir :

- essais de portance à la plaque
- essais de déflexion sur couche de roulement

C. Trottoirs

La structure est la suivante :

- géotextile (220 g/m² mini),
- remblais en matériaux d'apport neufs classe D31 ép. : 0,20 m,
- assises en grave traitée 0/20 ép. : 0,15 m,
- enduit de cure et de protection,
- revêtement en enrobés 0/6 continu spéciaux trottoirs ép. : 0,04 m

Les trottoirs sont délimités par des bordurettes de type P1 et auront une pente transversale maximale de 2 %. Le profil en long des cheminements piétons est calé selon la norme P.M.R. (pente inférieure à 4 %).

D. Stationnements

Dans ce présent projet, 140 places de stationnements sont prévues de type en bataille dont 6 places PMR et 10 places pour les voitures électriques

La structure des stationnements est la suivante :

- géotextile (220 g/m² mini),
- couche de forme-fondation en matériaux d'apport neufs classe D31 ép. : 0,40 m granulométrie 20/60,
- couche d'aveuglement en matériaux d'apport neufs classe D31 ép. : 0,10 m granulométrie 10/20,
- géotextile (220 g/m² mini.)
- lit de pose en matériaux drainant ép. : 0,03 m granulométrie 2/4,
- pavés drainant à joints verts (gazon) ép. : 0,10 m

2 - ASSAINISSEMENT

Le dimensionnement des réseaux d'assainissement est fait en application de la circulaire n° 77/284/INT du 22 Juin 1977, intitulé « Instruction technique relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations ».

Le réseau d'assainissement de la zone commerciale est du type séparatif.

Les eaux pluviales des lots seront gérées à la parcelle.

Aucun rejet d'eaux pluviales n'est prévu dans les réseaux existants.

Les eaux pluviales du domaine public (voirie) seront infiltrées via des bassins de stockage et d'infiltration et des jardins de pluie.

La collecte des eaux usées est prévue. Toute construction devra diriger ses eaux usées vers une boîte de branchement implantée en limite de propriété, conforme à la réglementation en vigueur et qui devra faire l'objet d'une autorisation préalable de la Collectivité avant raccordement.

Les ouvrages seront conformes au cahier des charges de la CALL.

A. Réseaux existants

Il existe des réseaux à proximité de l'opération, à savoir :

- un collecteur Ø 400 mm eaux unitaires rue Victor Hugo

Ce dernier sera notre exutoire concernant les eaux usées.

B. Réseaux projetés

B.1. Eaux pluviales

Les eaux de ruissellement induites par l'imperméabilisation des sols (voiries, accès, piétonnier, stationnements et trottoirs) seront collectées par des noues. Celles-ci pourront stocker et infiltrer les pluies courantes (faible débit). Des grilles de surverse seront positionnées dans ces noues afin de reprendre les pluies les plus importantes. Ces grilles seront connectées avec des bassins de stockage et d'infiltration.

Les eaux récupérées par les bassins sont gérées par infiltrations.

L'assainissement eaux pluviales est dimensionné pour une pluie centennale.

Concernant les eaux de toitures, ces dernières seront gérées à la parcelle par infiltration (mini bassins à caissons alvéolaires, tranchées drainantes, récupération d'eau). Ces dernières devront être dimensionnées pour une pluie vicennale.

La pollution collectée par les eaux pluviales provient essentiellement des eaux de ruissellement sur la voirie (hydrocarbures, particules solides, détritiques, etc...) et pourra être traitée par les plantations qui seront réalisées dans les noues.

B.2. Eaux usées - Eaux vannes

La collecte des eaux usées est prévue. Toute construction devra diriger ses eaux usées vers une boîte de branchement implantée en limite de propriété, conforme à la réglementation en vigueur et qui devra faire l'objet d'une autorisation préalable de la Collectivité avant raccordement.

Les collecteurs principaux du lotissement seront en PVC de Ø 200 mm et les branchements seront en PVC de Ø 160 mm CR16.

Les boîtes de branchement seront en PVC Ø 400 CR8 avec tabouret en PVC positionnées en limite de parcelle mais sur le domaine public.

Les effluents seront raccordés gravitairement jusqu'à la station de refoulement rue Victor Hugo et refoulé sur un réseau existant rue Victor Hugo.

3 - RESEAUX DIVERS

Les réseaux divers (eau, électricité, téléphonique, télédistribution et éclairage public) seront réalisés conformément aux prescriptions de chaque concessionnaire. Ces réseaux seront posés dans une tranchée commune et/ou isolée ouverte par le lotisseur.

La distribution en gaz n'est pas prévue.

Chaque parcelle est équipée de socle technique comprenant :

- d'un regard paragel (eau potable en limite de parcelle),
- d'un regard 400 × 400 mm par lot recevant le réseau fibre,
- un coffret E.D.F. avec téléreport.

Le raccordement de l'adduction d'eau potable s'effectuera rue Victor Hugo en raccordement sur le regard existant connecté à une canalisation DN 150.

L'éclairage public intérieur au lotissement sera réalisé par le lotisseur et se compose de mâts de hauteur de feu 6,00 m.

Une armoire de commande sera mise en place.

Les candélabres sont implantés en trottoirs/espace vert pour l'ensemble de la zone commerciale.

La pose du génie civil pour l'accueil de bornes de recharge électrique : Des points de raccordement dédiés et fourreaux seront prévus dans les zones de stationnement de la zone commerciale, conformément aux normes en vigueur. Cette infrastructure permettra un déploiement futur des bornes de recharge sans nécessiter de travaux supplémentaires."

Concernant la desserte en électricité basse tension de la zone commerciale, cette dernière sera alimentée à partir du poste transformateur projeté.

Concernant le réseau fibre, ce dernier sera repris à partir de la rue Victor Hugo.

4 - TRAVAUX D'ESPACES VERTS

Le présent programme comprend la réalisation d'espaces verts.

Ces derniers comprendront les traitements suivants :

- terrassements généraux avec évacuation des déblais,
- fourniture et mise en place de terres végétales sur 15 à 30 cm,
- travaux préparatoires à l'engazonnement (épierrage...),
- engazonnement (gazon traditionnel de type rustique).

Le futur titulaire de travaux aura à sa charge une opération de roulage lorsque le jeune gazon aura atteint 0,05 à 0,06 m de haut et à une première tonte lorsque le gazon aura atteint 0,08 à 0,10 m de hauteur.

Il sera également procédé au traitement des mauvaises herbes. Une méthode alternative devra être appliquée.

Des plantations adaptées en milieu humide seront réalisées dans les noues et jardins de pluie.

5 - PAYSAGEMENT

Sur l'ensemble du projet, les espaces verts seront engazonnés et agrémentés de diverses plantations. Les noues seront rendues également paysagers.

Un maximum d'arbres existants sera conservé et intégré dans les aménagements décrits dans le présent programme des travaux.